

Rueil-Malmaison, 8 avril 2020

## Signature de l'accord social solidaire, et protecteur de la santé des salariés et de l'entreprise

- **Un accord signé par 4 organisations syndicales françaises représentatives sur 5, soit plus de 80% des salariés**
- **Mise en place du protocole des mesures sanitaires renforcées, construit et validé avec les équipes médicales, en concertation avec les organisations syndicales, et contrôlé par des auditeurs**
- **Création d'un fonds de solidarité pour garantir une rémunération à 100% à tous les salariés**
- **Adaptation possible du calendrier de fermeture annuelle des sites, avec une garantie de 12 jours consécutifs de congés entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 août**

« Cet accord nous rassemble et prépare notre avenir. Il illustre la qualité du dialogue social dans notre Groupe, qui permet de protéger la santé et la sécurité des salariés, tout en préservant la pérennité de l'entreprise. Il témoigne de notre capacité à avancer ensemble dans toutes les situations, avec des mesures responsables, et c'est une force pour notre entreprise. » déclare Xavier Chéreau, Directeur des Ressources Humaines et de la Transformation du Groupe PSA

Dans ce contexte de pandémie du coronavirus, **la priorité du groupe est de protéger ses salariés**. Aujourd'hui, alors que les sites sont en grande partie fermés, le Groupe PSA reste actif et solidaire et signe en France avec ses partenaires sociaux un accord social solidaire, et protecteur de la santé des salariés et de l'entreprise.

Le Groupe **agit sans compromis** et a mis en place un protocole de mesures sanitaires renforcées dans tous ses sites de production, de vente, et dans ses sites tertiaires. Ce protocole, validé par nos services de santé au travail, et auquel les organisations syndicales ont été associées, est déjà en grande partie déployé. Les mesures renforcées de protocole font l'objet d'audits internes réguliers et d'appréciation des CSSCT de chaque établissement.

Par ailleurs, cet accord **comprend la création d'un fonds de solidarité au sein du Groupe**, garantissant une rémunération complète à tous les salariés travaillant en France pendant cette période d'activité partielle. Il sera alimenté par le prélèvement de deux jours de RTT dans les compteurs des salariés cadres, d'un jour dans les compteurs des salariés TAM/Ouvriers et par un abondement de l'entreprise.

Enfin, **l'accord fixe le cadre d'une adaptation du calendrier** de fermetures annuelles, qui tiendra compte de l'évolution du marché automobile. L'objectif est, tout en préservant un temps de congés d'été pour chacun, d'ouvrir la possibilité à chaque site d'ajuster éventuellement la période de fermeture annuelle.



**Contacts presse :**

**Karine Douet : +33 6 61 64 03 83 – [karine.douet@mpsa.com](mailto:karine.douet@mpsa.com)**

**Valérie Gillot: +33 6 83 92 92 96 – [valerie.gillot@mpsa.com](mailto:valerie.gillot@mpsa.com)**

**A propos de Groupe PSA**

*Le [Groupe PSA](#) conçoit des expériences automobiles uniques et apporte des solutions de mobilité innovantes pour répondre aux attentes de tous. Le Groupe rassemble cinq marques automobiles - Peugeot, Citroën, DS, Opel et Vauxhall – et propose une offre diversifiée de services connectés et de mobilité portés par la marque Free2Move. Son plan stratégique 'Push to Pass' constitue une première étape vers sa vision : « Être un constructeur automobile mondial à la pointe de l'efficacité et un fournisseur de services de mobilité de référence pour une relation clients à vie ». Il est l'un des pionniers de la voiture autonome et du véhicule connecté. Ses activités s'étendent également au financement automobile avec Banque PSA Finance et à l'équipement automobile avec Faurecia.*

Médiathèque : [medialibrary.groupe-psa.com](http://medialibrary.groupe-psa.com) /  [@GroupePSA](https://twitter.com/GroupePSA)